

Écocitoyens du Bassin d'Arcachon - Newsletter Mars 2017

Nouvelles du Bassin d'Arcachon, de son bassin versant et de l'écologie en général

SAMEDI 1ER AVRIL, NETTOYAGE DE LA NATURE À ANDERNOS



Ceci n'est pas une blague, c'est une tradition à Andernos : le premier samedi d'avril, on se "retrousse les manches" pour ramasser les déchets abandonnés dans la nature. Forêt communale, ruisseaux, zones humides et plages sont visités par les bénévoles coordonnés par le service Environnement de la ville. Initiée il y a une trentaine d'années par l'ACCA (Association communale de chasse agréée, viennent en renfort les associations membres de la CEBA (Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon) : la Sauvegarde du site des Quinconces-St Brice, les Amis du littoral, Bétey Environnement, Le Bétey plage boisée à sauvegarder et les Écocitoyens du Bassin d'Arcachon. Des familles complètent les rangs et contribuent ainsi à la préservation de l'environnement.

RENDEZ-VOUS à 9 h à la Maison du Port. N'oubliez pas vos bottes ! À 12 h, verre de l'amitié offert à tous les bénévoles par les associations ACCA et Sauvegarde des Quinconces à la Maison du port.



COURS D'EAU PROPRES 2017

Depuis plusieurs années, les Écocitoyens du Bassin d'Arcachon et d'autres associations organisent des nettoyages de cours d'eau sur le Nord Bassin (l'association Bassin d'Arcachon Écologie coordonne les interventions du Sud Bassin).

Cette action ne permet certes pas d'éliminer les polluants invisibles mais au moins de retirer les déchets d'origine humaine qui souillent les eaux et nuisent à la vie aquatique. Chaque intervention fait l'objet d'un bilan détaillé diffusé aux communes et intercommunalités concernées, dans l'espoir qu'elles nous soutiennent et qu'un jour elles assument leur responsabilité.

Cette année, on constate des niveaux particulièrement bas, conséquences du dramatique déficit pluviométrique de l'hiver - autant d'eau douce qui manquera aux eaux du Bassin d'Arcachon.

Pour ouvrir la saison (de mars à début juin), 3 sacs poubelles de 50 L de déchets ont été repêchés dans le Bétey : bouteilles et divers objets de plastiques, canettes en alu et autres emballages alimentaires, 1 babouche, des joints caoutchouc... Pas d'encombrants, le secteur étant visité tous les ans., mais une tente de camping dans le Cirès, et des cordes accrochées dans les arbres en rive attestent de la présence de "Tarzan" en herbe.

Si vous êtes partants pour aller à la "pêche au déchets", contactez-nous au 07 69 40 57 40. Plus nous serons nombreux, plus nombreuses seront nos interventions, plus propres seront nos cours d'eau !

PARC NATUREL MARIN



Le projet de Plan de Gestion a été discuté au Conseil de Gestion réuni le 17 mars. Ce document, établi à partir des travaux des groupes et commissions thématiques et qui mérite d'être affiné, donne une vision à 15 ans de ce que devra être le Bassin. Il doit répondre aux orientations fixées par le décret ministériel de création du PNM, la chose n'étant pas simple, s'agissant de préserver voire restaurer les fonctions naturelles d'un écosystème complexe et fragile tout en conciliant des intérêts parfois contradictoires. La version finale doit être soumise à l'approbation de l'Agence française pour la biodiversité en juin.

Une fois le Plan de Gestion validé (fin 2017), on pourra définir des plans d'action annuel ou pluriannuel pour approcher ou atteindre les objectifs. Et l'équipe du PNM pourra enfin communiquer auprès de tous les publics pour les sensibiliser, une tâche que l'urgence ne lui a pas permis d'assurer jusqu'à présent.

URBANISME

SCoT du Bassin d'Arcachon - Val de L'Eyre

Pour rappel, le SCoT approuvé le 24 juin 2013 puis le 13 décembre 2013 a été annulé par le Tribunal Administratif le 18 juin 2015. Le Syndicat d'élus chargé de son élaboration a fait appel de cette décision.

Le document étant de taille importante et d'un enjeu capital pour le territoire, il en est toujours en cours d'instruction. Nous espérons que l'année 2017 verra la clôture de l'instruction et la fixation d'une date d'audience.

L'annulation de ce SCoT oblige les 17 communes du territoire à demander une dérogation lorsqu'elles veulent ouvrir une zone à l'urbanisation, en particulier lors d'une révision de leur PLU.

À ce jour, les communes de Gujan-Mestras, Saint-Magne, Le Teich, Andernos (2 fois), Marcheprime, Arcachon (2 fois), Arès, Mios et Lanton ont demandé une dérogation. Cette demande de dérogation est suspendue à l'avis de la CDPENAF (Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers). Pour obtenir un avis favorable de la CDPENAF il faut que l'ouverture à l'urbanisation soit pleinement justifiée, ce qui n'est pas toujours le cas. Par exemple la CDPENAF a émis un avis réservé pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone de Mouchon à Lanton et un avis défavorable au PLU d'Andernos à cause de la future ouverture à l'urbanisation du Communal. D'autres communes, comme Arcachon ou Le Teich, ont obtenu des avis favorables sous réserve de modifications.

PLU d'Andernos

Suite à la publication du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur (voir notre analyse dans la newsletter de février), la commune s'est engagée à modifier sa copie (dont la correction de nombreuses erreurs) avant approbation par le Conseil Municipal. Nous venons d'apprendre que ce point n'est pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24 mars. Nous pensons que des allers-retours de ce document entre la mairie et les services de l'État ont pu retarder la présentation du document modifié à l'approbation du Conseil.

PLU d'Arès

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont consultables à la mairie d'Arès et sur le site de la ville ICI : <https://ville-ares.fr/wp-content/uploads/2016/11/Rapport-PLU-Arès-PIBOYEUX2.pdf>

Avis favorable sans restrictions, le Commissaire Enquêteur n'a pas tenu compte des remarques des associations de protection de l'environnement.

PLU de Lanton

Le projet de PLU de Lanton, arrêté le 27 janvier dernier, est téléchargeable sur le site de la mairie ICI : <https://www.mairie-lanton.fr/demarches/pos-plu-padd.html>

En cliquant sur "Téléchargez les documents du PLU du 27 janvier 2017 au format ZIP" le dossier s'installera sur votre ordinateur et vous pourrez l'étudier à loisir d'ici l'enquête publique qui devrait avoir lieu en avril. L'occasion d'exprimer vos avis !

PLU de Gujan-Mestras

Le projet de PLU a été arrêté le 8 décembre 2016. Comme celui de Lanton il est disponible et devrait être bientôt à l'enquête publique. Pour le consulter, c'est ICI : <http://www.ville-gujanmestras.fr/actus/arret-du-projet-de-plu-et-bilan-de-la-concertation>



Camping "écologique" HUTTOPIA au Teich

Il ne fallait pas se réjouir trop vite : un nouveau panneau est apparu en bordure de la parcelle forestière. Le précédent permis d'aménager avait été retiré mais voilà que le Maire, M. Deluga, vient d'en accorder un nouveau. Celui-ci répond-il mieux aux demandes et recommandations de la CDPENAF, dont la conclusion est rappelée ci-dessous ?

La CDPENAF considère que l'ouverture à l'urbanisation dans ce secteur sensible sur le plan environnemental n'est concevable que dans la mesure où des garanties existent sur le respect par l'aménagement du caractère naturel du site.

Le maintien en zone N avec création d'un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limités) mérite d'être envisagé s'il permet ce type d'aménagement. À défaut, et en tout état de cause, le règlement de la zone doit être suffisamment précis pour apporter les garanties d'un aménagement respectueux du site. Sous cette réserve, la commission émet un avis **FAVORABLE** à l'ouverture à l'urbanisation envisagée.

Pour les Ecocitoyens et les associations de la CEBA, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon, ce nouveau permis d'aménager, peu différent du premier appelle aux mêmes actions que pour le premier car la destruction de cet espace forestier naturel est dommageable et inadmissible.

VOIE RÉTRO-LITTORALE NORD BASSIN



Un projet du Département de la Gironde vieux de 40 ans vient de ressortir des cartons. Fin 2016, le Conseil Départemental a défini les objectifs et les modalités de la concertation publique, et budgété les études préliminaires. Cela avant même d'épuiser les réflexions sur les alternatives au "tout automobile".

*La route projetée relierait Lège à Biganos (d'un centre commercial à l'autre en passant par le **Splashword** à Lanton...) mais elle pourrait aller jusqu'à Marcheprime et Mios. Plusieurs scénarii seraient envisagés, mais quel que soit le tracé retenu, son emprise ferait disparaître plusieurs milliers d'hectares de forêt - et ne résoudrait en rien les problèmes de desserte de la Presqu'île.*

L'exemple du Sud Bassin ne montre-t-il pas que la voie directe où se forment des bouchons inextricables, qui a entraîné une urbanisation débridée au-delà de son tracé, n'est jamais assez large ?

Vous avez peut-être été sondé en tant qu'usager des voies départementales (RD 3, RD 215) et vous vous êtes demandé pourquoi : il s'agit de comprendre si ces routes sont saturées. Sont-elles régulièrement empruntées, quelle fréquence, quels horaires, pour aller d'où à où ? Pour nous, il s'agit surtout de voir dans quelle mesure la construction d'une nouvelle route se justifie.

Le Préfet a pris un arrêté autorisant les agents du Département à procéder à des débroussaillages et à des abattages d'arbres, pour permettre de dresser les inventaires naturalistes. Nous lui avons aussitôt demandé de retirer cet arrêté ou de le modifier : il n'est pas sérieux de vouloir mener une étude environnementale dans un biotope chamboulé.

Nous avons eu une première rencontre avec le bureau d'études chargé d'organiser la concertation. Sûr que ce dossier va nécessiter une extrême vigilance et mobiliser toute notre énergie.

AÉRODROME d'ANDERNOS



Dès l'arrivée des beaux jours, nous recevions des signalements de la part d'adhérents riverains de l'aérodrome dont les maisons étaient régulièrement survolées par les avions ou les ULM, certains n'étant pas encore équipés de silencieux.

On se pose une question : "L'aérodrome était là avant eux ; sachant qu'un aérodrome ça fait du bruit, pourquoi ont-ils acheté un terrain à cet endroit ?"

C'est que, lorsqu'ils ont acheté, il leur a été indiqué que l'aérodrome serait déplacé au-delà de Querquillas. Un document officiel de 2002 mentionnait bien de ce déplacement : le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable), document préalable à l'élaboration du PLU. Tous les terrains ont été vendus et les maisons construites, mais pour l'aérodrome, point de déplacement. En 2008 sort un nouveau PADD : le déplacement de l'aérodrome a disparu ! Récemment, un agent de la DSAC (Direction sécurité aviation civile) nous a confirmé qu'aucune demande de déplacement n'avait été faite et qu'il est pratiquement impossible d'obtenir un déplacement - cf. N-D des Landes !

Il faut donc faire avec. Depuis 2011, nous avons travaillé avec l'aéroclub (ACA) et la municipalité pour tenter de faire évoluer la réglementation et de la faire respecter par les pilotes. Cela n'est pas une mince affaire, et les quelques dépôts de plainte à la gendarmerie n'aboutissent à rien.

L'aéroclub et ses dirigeants font leur possible pour inciter les pilotes à respecter la carte VAC (carte d'approche et d'atterrissage à vue) et à ne plus survoler l'urbanisation, mais ce qui prime, c'est la sécurité.

Dans un souci d'apaisement, la municipalité, propriétaire des lieux, a réuni les usagers, les représentants des activités lucratives, notre association et des adhérents riverains et des agents de la DSAC-SO. L'objectif est de s'entendre et définir les termes d'une charte environnementale qui sera signée et devra être respectée par toutes les parties prenantes. Nous continuons à travailler sur ce texte. Mais d'aucun tire la couverture à soi, oubliant que le mot "environnement" accompagne le mot "charte" - en l'occurrence, il s'agit aussi de respecter la quiétude de la faune à plumes.

L'été approchant, nous savons aussi que cette charte ne sera pas connue des pilotes venus d'ailleurs, responsables des principales nuisances : non respect de la carte VAC, survol des agglomérations, non respect de l'altitude minimale, des horaires...

COMPTEURS COMMUNICANTS

Ce mercredi 22 mars, 200 associations et collectifs anti-Linky et anto-Gazpar ont manifesté devant la Maison de la Radio à Paris, où l'association des maires de France recevait les candidats à la présidentielle. Pourquoi cette manifestation ? Parce que ce sont les maires qui autorisent ou non l'installation des compteurs Linky et Gazpar dans leur communes. À La Teste-de-Buch, l'installation des compteurs Linky a déjà commencé et un nouveau collectif anti-Linky a vu le jour, après la création de ceux de Lanton et Andernos.

Rappelons que les compteurs Linky et Gazpar utilisent les CPL (courants porteurs en ligne) qui génèrent des ondes radio néfastes pour les personnes électro-sensibles. Quand un maire a donné son accord, les gens n'ont plus leur mot à dire. Une installation forcée est-elle bien légale ? Un kit juridique, mettant à la disposition des personnes et des collectivités les armes juridiques leur permettant de faire valoir leurs droits de manière autonome, est en libre accès ICI : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/Note-Linky-PARTICULIERS.pdf>

N'oubliez pas de signer les pétitions en ligne <http://www.mesopinions.com/petition/sante/aux-compteurs-linky-gazpar-eau-andernos/25473> et <http://www.mesopinions.com/petition/sante/stop-linky-lanton/25624>

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

ATTENTION ! *La réunion mensuelle aura lieu **vendredi soir 7 avril à 20h30** à la Maison du Port. Nous ne pouvons pas encore vous dire ce qui sera au menu, sûrement des sujets d'actualité.*

*Notre Assemblée générale aura lieu **samedi matin 19 août**, notez la date ! Notez aussi le lieu : la salle de la RPA n'étant plus disponible, elle se tiendra lieu à la salle de réunion au **46 avenue des Colonies** à Andernos (service Vie associative, Sybarval, Coban, St-Vincent de Paul...)*

Adhésion / renouvellement

Nous vous rappelons que pour participer aux votes de l'assemblée générale, vous devrez être à jour de votre cotisation. Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez la régler grâce à votre carte bancaire sur un site d'aide aux associations appelé Hello Asso. Vous aurez aussitôt accès à votre reçu fiscal. Pour y accéder, cliquez [ICI](#)

Rassurez-vous, vous pouvez encore régler à l'ancienne, en espèces ou par chèque, nous vous enverrons votre reçu fiscal pour l'année du règlement. Si vous êtes déjà adhérent(e) et que vos coordonnées n'ont pas changé, inutile d'imprimer le formulaire d'adhésion ci-dessous (épargnons les arbres !)



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon

45 Bd de la Plage 33510 Arcachon les Bains * Tel 0556261802

Ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com

<http://www.ecocitoyensdubassinarcachon.org>

**BULLETIN
D'ADHESION
2017**

Mes coordonnées

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....Email.....

La cotisation de 12 euros ouvre droit à la participation active (votes) à l'assemblée générale de l'association et à l'avantage fiscal prévu à l'article 200 du CGI pour les particuliers et à l'article 238 bis pour les entreprises. Nous acceptons les dons de tout montant par chèque à l'ordre d'Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon. Un reçu fiscal réglementaire vous sera adressé.

Je deviens membre

Actif je verse la somme de 12 euros en espèces par chèque

Bienfaiteur.....je verse la somme deeuros par chèque

Date.....Signature